

APR2S

41 rue de Matignon

64340Boucau

E-mail : contact@apr2s.fr

Tél : 0533092831

Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité

Créé le 15/03/2022, Version 23, mis à jour le 01/08/2024



N° d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-064-2029-07-26-20240804144. N° d'agrément ADEF : 6420100701. N° d'agrément SSIAP 64-2022-01-04-0001.

Le TFP APS permet de justifier de l'aptitude professionnelle pour l'obtention de la carte professionnelle délivrée par le CNAPS. L'agent a pour mission d'assurer la protection des personnes, des marchandises, des locaux ou des équipements d'une entreprise

Durée : 175.00 heures (25.00 jours) à raison de 7 heures par jour (hors examen)

Nature de l'action de formation

Action de formation

Public visé

- Toute personne souhaitant exercer les fonctions d'agent de prévention et de sécurité.

Nombre de participants

De 4 à 12 personnes.

Prérequis

- Être âgé de 18 ans minimum.
- Avoir une carte professionnelle ou une autorisation préalable en cours de validité délivrée par le CNAPS.
- Si vous êtes un ressortissant étranger, un extrait de votre casier judiciaire étranger, original, datant de moins de trois mois et traduit en langue française par un traducteur assermenté.
- Niveau de français correspondant au Test B1 de la Branche Prévention et Sécurité du CERCL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues).
- Les diplômes et attestations suivants permettent de justifier un niveau B1 oral et écrit et dispensent alors le candidat de la passation du test :
 - Diplôme national du brevet ;
 - Certification professionnelle enregistrée au RNCP, au moins égal au niveau 3 (niveau CAP) ;
 - Attestation de réussite dématérialisée imprimée de moins de 2 ans du test de connaissance du français (TCF) délivré par France Éducation International ou du test d'évaluation du français (TEF) de la chambre de commerce et d'industrie de Paris Île-de-France ;

Dispenses possibles :

Pour l'obtention du justificatif d'aptitude professionnelle

- 1- Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ayant servi durant 2 années sur une période de 5 ans précédant leur demande d'autorisation préalable d'entrée en formation sont dispensés de suivre le module relatif à la gestion des premiers secours ainsi que la partie relative à l'initiation au risque incendie des modules gestion des risques,
- 2- La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage, ou d'un recyclage PSC1 datant de moins de 2 ans au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module "gestes élémentaires de premiers secours".

Lieu de la formation : Inter-entreprise : APR2S - 41 rue de Matignon 64340 Boucau

Modalités de financement

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

Délais d'accès

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires.

Votre contact : contact@apr2s.fr | 0533092831

Modalités D'accès Aux Personnes En Situation De Handicap

APR2S est #activeurdeprogrès et s'engage dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nous pouvons proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Une référente Handicap est à votre disposition dans notre centre.

APR2S | 41 rue de Matignon Boucau 64340 | SIRET : 81040369100027 | N° de déclaration d'activité : 75640475864 (auprès du préfet de la région : Nouvelle-Aquitaine). Ce numéro ne vaut pas agrément de l'État.

N° d'autorisation d'exercice CNAPS : FOR-064-2029-07-26-20240804144. N° d'agrément ADEF : 6420100701. N° d'agrément SSIAP 64-2022-01-04-0001.

Objectifs pédagogiques

- Effectuer les tâches minimales communes à toutes les entreprises de sécurité en surveillance humaine et électronique, télésurveillance et vidéo-protection, protection rapprochée, sûreté aéroportuaire, transport de fonds.
- Exercer le métier d'agent de prévention et de sécurité : protéger, alerter et secourir pour assurer la sécurité des biens et des personnes.
- Gérer les événements, effectuer les palpations de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.
- Se maîtriser pour agir de manière appropriée dans les situations à risques aggravées.

Programme de la formation

→ Module Secourisme, 14 heures (UV 1)

- ◆ Être capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail.
- ◆ Être capable de mettre en application ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

→ Module environnement juridique, 22 heures (UV 2)

- ◆ Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires ;
- ◆ Connaître les dispositions utiles du code pénal ;
- ◆ Application de l'article 73 du code de procédure pénale ;
- ◆ Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques ;
- ◆ Connaître les principes de la République française ;
- ◆ Respecter la déontologie professionnelle.

→ Module gestion des conflits, 14 heures (UV3)

- ◆ Savoir analyser les comportements conflictuels ;
- ◆ Savoir résoudre un conflit.

→ Module stratégique, 7 heures (UV4)

- ◆ Savoir transmettre des consignes ;
- ◆ Réaliser une remontée d'informations.

→ Module prévention des risques d'incendie, 7 heures (UV5)

- ◆ Initiation au risque incendie.

→ Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier, 7 heures (UV6)

- ◆ Application de l'art. 73 du code de procédure pénale dans le cadre des missions de l'APS.

→ Module sensibilisation aux Risques terroristes, 13 heures (UV 7)

- ◆ Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes ;
- ◆ Connaître les niveaux de risque associés au terrorisme ;
- ◆ Connaître les différents matériels des terroristes ;
- ◆ Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes ;
- ◆ Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes ;
- ◆ Savoir entretenir sa culture de la sécurité ;
- ◆ Se protéger soi-même ;
- ◆ Protéger les autres ;
- ◆ Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention ;
- ◆ Faciliter l'intervention des forces de l'ordre ;
- ◆ Sécuriser une zone ;
- ◆ Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger ;

- ◆ Notions de secourisme "tactique" ;
- ◆ Alerter les secours.

- **Module professionnel, 45 heures (UV 8)**
 - ◆ Appliquer les techniques d'information et de communication ;
 - ◆ Savoir transmettre les consignes et les informations ;
 - ◆ Préparer la mise en œuvre des missions de l'APS ;
 - ◆ Savoir contrôler les accès ;
 - ◆ Prendre en compte un poste de contrôle de sécurité ;
 - ◆ Rondes de surveillance et systèmes de contrôle des rondes.

- **Module Palpation de sécurité et inspection des bagages, 7 heures (UV9)**
 - ◆ Effectuer une palpation de sécurité et l'inspection visuelle des bagages.

- **Module surveillance par moyens électroniques de sécurité, 7 heures (UV10)**
Systèmes de télésurveillance et de vidéoprotection.

- **Module gestion des risques 11 heures (UV 11)**
 - ◆ Maîtriser la gestion des alarmes ;
 - ◆ Protéger le travailleur isolé ;
 - ◆ Sensibilisation au risque électrique.

- **Module événementiel spécifique, 7 heures (UV12)**
 - ◆ Maîtrise du cadre légal des grands rassemblements et de la problématique de leur sécurisation ;
 - ◆ Identifier les acteurs d'un événement ;
 - ◆ Gérer les spécificités du contrôle d'accès et du filtrage lors de grands événements.

- **Module gestion des situations conflictuelles dégradées, 7 heures (UV13)**
 - ◆ Développer les capacités d'un agent en vue de faire face aux risques de situations menaçantes.

- **Module industriel spécifique, 7 heures (UV14)**
 - ◆ Évaluer les risques professionnels ;
 - ◆ Situer le risque industriel majeur au sein des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ;
 - ◆ Adapter le rôle et les missions de l'agent de sécurité aux particularités d'un site industriel afin de répondre aux exigences spécifiques ;
 - ◆ Être capable d'identifier les risques particuliers liés à la manipulation et au stockage de produits dangereux.

Organisation de la formation

Formateurs : Nos formateurs sont tous des spécialistes dans leurs domaines d'interventions et nous avons à cœur de vous proposer des formations adaptées, orientées vers l'humain, la réussite et l'efficacité.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Mise en situation de cas concrets.
- PC Sécurité équipé de moyens opérationnels
- Matériel de secourisme conforme au référentiel de l'INRS
- Système de Sécurité Incendie.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes.
- Centrale d'alarme intrusion.
- Système de vidéosurveillance dédié.
- Matériel d'extinction incendie et bac écologique pour instruction pratique.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.

APR2S

41 rue de Matignon

64340Boucau

E-mail : contact@apr2s.fr

Tél : 0533092831

Titre à Finalité Professionnelle Agent de Prévention et de Sécurité



Créé le 15/03/2022, Version 23, mis à jour le 01/08/2024

- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.
- Évaluation des acquis au cours de la formation.

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Attestation de fin de formation d'Équipier de Première Intervention.

Carte professionnelle délivrée par le CNAPS ainsi que la Carte SST délivrée par l'INRS.

Évaluation finale (théorique et pratique) selon le référentiel.

2 épreuves individuelles finales de mise en situation, sont proposées, par tirage au sort, parmi 14 mises en situations de façon à permettre une évaluation distincte des compétences de chaque unité de compétence (UC) et de chaque unité de valeur (UV) sur les thèmes majeurs définis au cahier des charges TFP APS.

Deux évaluations théoriques sous forme de QCM (Questionnaire à Choix Multiples) complètent le dispositif.

Évaluation de chacun des 14 UV en cours de formation.

Équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : www.certificationprofessionnelle.fr. Recherche libre par certification.

Durée de validité : 5 ans.

Tarif : 1700.00€ nets de taxes / personne. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA, en application de l'article 261.4.4.a du Code Général des Impôts.

Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris. Ils sont exclusivement à la charge du client/stagiaire.